

Message d'information de la Gendarmerie Nationale :

A compter du 1er juin 2014, les candidatures pour les postes de gendarmes adjoints volontaires ne seront plus prises en compte au siège des unités de gendarmerie territorialement compétentes mais seront saisies directement par les intéressés sur le site : www.lagendarmerierecrute.fr

Ces candidatures concernent les jeunes âgés de 17 ans révolus à 26 ans et ayant effectué leur journée du citoyen (ancienne JAPD). Ils peuvent intégrer la Gendarmerie sans diplôme pour un contrat de 5 ans (2 + 3). Après une année de service au sein de l'Institution, le gendarme adjoint volontaire peut postuler pour le concours interne de sous-officier ; le concours externe étant soumis à la détention du baccalauréat.

Une fois la candidature enregistrée sur le site www.lagendarmerierecrute.fr, le candidat a l'assurance que son dossier soit traité dans un délai de trois semaines (réunion d'information – entretiens collectif et individuel – finalisation du dossier et validation de la candidature).

Avec de la volonté, de la pugnacité et une réelle envie de servir son Pays, cette voie de recrutement est une réelle opportunité pour les jeunes, avec ou sans diplôme, de rentrer rapidement dans la vie active.

Le Major Didier **CHOLLEY**, commandant la communauté de brigades de WASSY, est le référent recrutement de la compagnie de Saint-Dizier. N'hésitez pas à le contacter pour toute information : didier.cholley@gendarmerie.interieur.gouv.fr